
Compte rendu de Godefroy de sa mission en Seine-et-Marne et
présentation des pétition de la veuve Lesure et le citoyen Abit et
des dons de la commune de St Augustin, lors de la séance du 23
pluviôse an II (11 février 1794)

Charles François Marie Godefroy

Citer ce document / Cite this document :

Godefroy Charles François Marie. Compte rendu de Godefroy de sa mission en Seine-et-Marne et présentation des pétition de la veuve Lesure et le citoyen Abit et des dons de la commune de St Augustin, lors de la séance du 23 pluviôse an II (11 février 1794). In: Tome LXXXIV - Du 9 au 25 pluviôse An II (28 janvier au 13 février 1794) pp. 575-577;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1962_num_84_1_35226_t1_0575_0000_16

Fichier pdf généré le 15/05/2023

potés, et de défendre la cause de la liberté contre tous les vils ennemis. Puisse cet exemple éclairer enfin tant d'autres peuples sur leurs vrais intérêts, et les convaincre de cette vérité politique : *qu'il ne tient qu'à une nation de vouloir la liberté pour abattre son tyran*, et que si les rois se sont tous ligués pour le fléau des peuples, ceux-ci n'ont qu'à développer le moindre effort, et bientôt les conjurés auront cessé d'exister.

Quant aux autres réclamations que vous faites, la Convention s'en occupera pour y statuer d'après les principes de justice qui la dirigent.

Elle vous invite à sa séance.

La Convention nationale décrète l'insertion au bulletin de l'adresse de Montbéliard et de la réponse du président, et le renvoi de cette adresse et pièces y jointes au comité de salut public (1).

MERLIN (de Thionville). Jamais les députés d'un peuple souverain n'ont été admis dans cette enceinte sans recevoir le témoignage de fraternité qu'un peuple libre doit à un peuple libre : je demande que le président donne aux députés du peuple souverain de Montbéliard l'accolade fraternelle (2).

Sur la motion d'un membre [MERLIN (de Thionville)], la Convention décrète en outre que le président donnera l'accolade fraternelle aux députés de ce district.

Ils s'approchent du bureau, la reçoivent, et sont ensuite admis à la séance (3).

Cette cérémonie a eu lieu au milieu des applaudissemens (4).

48

Un secrétaire fait lecture de l'état des détenus dans les maisons de justice et d'arrêt de Paris.

Insertion au bulletin (5).

[Commune de Paris, 22 pluv. II. Etat au 21 pluv.] (6)

Noms des prisons	Nb. de détenus
Conciergerie	495
Grande-Force	562
Petite-Force	291
Sainte-Pélagie	128
Madelonnettes	166
Abbaye	144
Bicêtre	726
A la Salpêtrière	375
Chambres d'arrêt, à la Mairie	85
Fermes	31
Luxembourg	449
Maison de suspicion, rue de la Bourbe ..	438

(1) P.V., XXXI, 190. Minute de cette réponse (C 290, pl. 908, p. 2). Reproduit dans Bⁱⁿ, 24 pluv. (1^{er} suppl^t); Mon., XIX, 454.

(2) J. Fr., n^o 506.

(3) P.V., XXXI, 190.

(4) J. Fr., n^o 506.

(5) P.V., XXXI, 190.

(6) C 291, pl. 933, p. 13. Signé : Heussée, Froidure, Souls.

Irlandois, rue du Cheval Vert	30
Les Picpus Fbg St-Antoine	140
Réfectoire de l'Abbaye	56
Les Angloises, rue St-Victor	112
Brunet, rue de Buffon	16
Les Angloises, rue de Loursine	90
Les Carmes, rue de Vaugirard	206
Les Angloises, Fbg St-Antoine	40
Ecoissais, rue des Fossés St-Victor	75
Saint-Lazare, Fbg St-Lazare	505
Maison Mahay, rue du Chemin Vert	78
La Chapelle, rue de la Folie Renaud	39
Belhomme, rue de Charonne, n ^o 70	97
Bénédictins anglais, rue de l'Orféverrie ..	49

TOTAL général 5.423

49

Un membre [GODEFROY] rend compte des mesures prises par lui et son collègue pour apaiser les troubles qui ont eu lieu dans le département de Seine-et-Marne : il annonce que le calme y est entièrement rétabli, que des lettres particulières confirment constamment cette heureuse nouvelle dont ils ont été témoins.

Il demande : 1^o le renvoi au comité des secours d'une pétition d'Euphrarine Vanmorin, veuve du citoyen Denis Lesure, mort en combattant les rebelles assemblés à Maupertuis, qui a reçu un secours provisoire de 150 l.;

2^o De la pèition du citoyen Claude Abit, maire de la commune de Mouron, blessé dans l'exercice de ses fonctions.

Il demande ensuite la mention honorable du don patriotique de 160 chemises fait par la commune de Saint-Augustin, département de Seine-et-Marne.

Il demande l'insertion du tout au bulletin.

Ces différentes propositions sont décrétées (1).

GODEFROY (2).

« Citoyens Représentants du peuple,

De retour du département de Seine-et-Marne, je vous dois compte de mes opérations et de l'état passé et actuel des choses.

Malgré les sollicitations de ma famille, de rester à Paris, et de presser, au nom du comité d'Aliénation, le rapport d'une affaire dans laquelle je fus intéressé, j'ai suivi le désir d'être utile à la chose publique, remettant à des temps plus favorables à m'occuper de mes intérêts personnels, que j'ai abandonnés sans regret depuis ma nomination à la Convention nationale.

Occupé de la mission dont j'étais chargé, je suis arrivé à Courtalin, près Coulommiers, le 21 frimaire, pour surveiller, à la manufacture, la fabrication du papier assignat. A cette époque, nos frontières étaient menacées de toutes parts, et une partie d'icelles envahie; l'infâme Toulon était encore au pouvoir des traîtres Anglais; la

(1) P.V., XXXI, 191. Minute du P.V., de la main de Godefroy (C 290, pl. 908, p. 3). Bⁱⁿ, 24 pluv. (1^{er} suppl^t). Mention dans J. Fr., n^o 506.

(2) Rapport imprimé par ordre de la Conv. (ADxviii^a 35, B.N., 8^o Le³⁰ 51).

guerre cruelle de la Vendée n'était pas terminée; Landau était cerné; Wissembourg était aux Prussiens, le fruit de leurs horribles trahisons. A cette époque, les esprits étaient en fermentation à cause des mesures prises par différentes communes, pour engager tous les Français à montrer leur générosité, en se dépouillant des richesses fastueuses des églises, générosité qui a fait le désespoir des prêtres, qui trouvaient dans ce faste un objet qui flattait leur orgueil, et qui allait servir à défendre une cause qu'ils ont toujours détestée.

Je ne désespérais pas alors, et je n'ai jamais désespéré du salut de la patrie; j'ai toujours eu cette confiance que la cause de la Liberté triomphera. Mais cette victoire paraissait plus éloignée qu'elle ne l'est aujourd'hui; j'étais persuadé que des mesures trop précipitées, par lesquelles on semblait provoquer le peuple à une prétendue philosophie, consistant à renoncer à tout culte extérieur, pourrait porter le peuple à quelque mouvement dangereux. Je ne tardai pas à m'apercevoir que mes conjectures n'étaient pas fausses; aussi les hommes qui ne croient pas aux préjugés du peuple, peuvent l'exposer à des querelles de religion, lorsqu'il n'est pas instruit, ce qui peut occasionner des guerres civiles, comme on le voit.

Une insurrection se manifesta à Courtalin et dans les environs; de toutes parts on sonnait le tocsin, on battait la générale. La même insurrection se manifesta dans les environs de La Ferté-Gaucher. Grand nombre de communes devaient toutes se réunir pour fondre sur les sociétés populaires des communes les plus considérables du département de Seine-et-Marne. Le Rassemblement qui se faisait dans les environs de Courtalin, s'avance vers la manufacture où j'étais: je parus au milieu d'eux, et leur demandai le sujet d'un rassemblement aussi illégal, puisqu'ils étaient en grand nombre et tous armés.

Aussitôt des cris, à bas les Jacobins et la Convention nationale qui ne veulent pas de religion! se firent entendre. Cependant je parvins, au milieu de ces cris, à obtenir le silence après m'être écrié que j'étais représentant du peuple, que je venais au milieu d'eux avec confiance, et que je voulais les éclairer. Je leur dis que la religion ne pouvait être abolie; que la Convention nationale avait décrété la liberté des cultes, et que la révolte dans laquelle ils étaient n'était autre chose que l'ouvrage des ennemis de la République et de la Révolution, et surtout de la part des prêtres, lesquels, de l'état d'orgueil où ils étaient avant, étaient tombés dans un état d'humiliation qui les désespérait, parce qu'ils étaient naturellement ennemis de la Liberté et de l'Egalité; je leur fis, en peu de mots, l'analyse des vices auxquels ces hommes se livraient, tandis qu'ils ne cessaient de prêcher toutes les vertus; que les Jacobins, contre lesquels on cherchait à les animer, respectaient les erreurs et les opinions religieuses de leurs frères; qu'ils ne voulaient que leur bonheur, et qu'ils en étaient sans cesse occupés; que la Convention nationale avait décrété la Constitution, en y consacrant la liberté des cultes. Je terminai par leur dire que bientôt la philosophie et les lumières les porteraient à se dégager des entraves que mettaient sans cesse ces prétendus ministres

de leur bonheur; que bientôt ils seraient pénétrés d'une vérité, que beaucoup des cérémonies dites religieuses étaient inutiles; mais qu'en attendant ces temps heureux, la liberté des cultes et des opinions devait être laissée à chacun, pourvu toutefois que ce prétexte ne servît pas aux ennemis de la chose publique.

Après cette courte harangue, plusieurs de ces révoltés applaudirent et s'écrièrent: *Nous voyons bien qu'on nous a trompés. Vive la République!*

Je dois dire aussi du citoyen Lagarde, propriétaire de la manufacture, qu'il eut beaucoup de fermeté en se montrant aux rebelles, envers lesquels il employa tous les moyens possibles de persuasion. En peu de temps ce rassemblement se dissipa. Cependant j'appris qu'une partie se portait sur Coulommiers. Après avoir mis en réquisition la garde nationale des environs de Courtalin pour surveiller la fabrication du papier assignat, je me rendis à Coulommiers, d'où j'avais reçu deux courriers dans la nuit, qui m'annonçaient que le danger était pressant; que, de part et d'autre il y avait des morts; que nos frères d'armes avaient été repoussés, et par lesquels j'avais répondu aux autorités constituées qu'un rassemblement devait aussi avoir lieu à Courtalin, que je ferais mes efforts pour le dissiper, et qu'ensuite je me rendrais à Coulommiers; que l'instant était arrivé de développer le grand caractère dont nous étions revêtus que nous avions juré de mourir à notre poste; que je comptais sur eux, comme ils pouvaient compter sur moi.

Étant arrivé à Coulommiers, j'appris que les chasseurs de la garde nationale de Meaux avaient arrêté plusieurs rebelles; ils y arrivèrent peu après moi, et furent mis en lieu de sûreté. Il y eut ce jour là des morts et des blessés de part et d'autre. Les postes de la ville furent doublés le même jour. On avait envoyé deux exprès à mon collègue Morisson, qui se trouvait à la papeterie du Marais; mais l'insurrection, dans cette partie là se trouva si considérable, que tous les chemins étaient couverts d'insurgés, et que les exprès revinrent sans avoir pu parvenir jusqu'à lui et remplir leur mission.

Cependant ce dernier, après avoir été quelque temps entre les mains des révoltés qui lui firent violence pour l'emmener à leur tête, voyant autour de lui les sociétés populaires, les patriotes appelés Jacobins, maltraités et en danger de leur vie, eut le courage de prendre un cheval après avoir évité le premier danger, de passer au galop à travers une partie des insurgés, dans le même chemin où quelque temps auparavant nos courriers, qui lui avaient été envoyés, n'avaient osé passer, et se rendit à Coulommiers pour avoir des forces, sans savoir que j'étais réuni aux autorités constituées, et que nous avions couru, de ce côté là, à peu près les mêmes dangers. Dans ces circonstances, nous vîmes qu'il n'y avait pas de temps à perdre pour éviter les plus grands malheurs; ce qui nous détermina à arrêter en conseil, que Morisson, à la tête d'une force armée, se porterait dans les communes insurgées, pour y arrêter autant de coupables qu'il serait possible; il fut arrêté en même temps que, vu les troubles qui existaient dans le district de Rosay, je resterais à Coulommiers pour diriger les forces qui nous

y restaient, suivant les circonstances. On sema ce jour là le bruit que plusieurs communes des environs de Coulommiers étaient en rébellion, et menaçaient de venir nous attaquer; je dis qu'il fallait, en bons républicains, les attendre, et que nous leur ferions voir que nous savions nous défendre : ces bruits restèrent sans fondement.

J'écrivis à cette époque à la Convention nationale et au Comité de Salut public; nos mesures furent approuvées de la Convention par une mention honorable sur la lettre par laquelle je l'informais des mesures que Morisson et moi avions prises pour sauver ce département de la guerre civile, dont il a été un instant le théâtre.

Ce jour là et le lendemain, plusieurs communes vinrent s'offrir de venir à notre secours. Le district de Meaux m'écrivit que je n'avais qu'à parler, et que 40.000 hommes étaient à mes ordres pour écraser les fanatiques du district de Rosay. Je répondis aux administrateurs, qu'applaudissant à leur zèle et à celui de leurs administrés, je ne ferais usage de leurs offres qu'après avoir employé les armes de la raison, surtout pour des frères qui étaient égarés; mais que je saurais distinguer parmi eux les ennemis de la patrie, et ceux qui, sous prétexte de religion, masquent les intentions où ils sont de renverser l'édifice de la liberté. Les communes du district de Meaux méritent bien des éloges pour l'énergie qu'elles ont montrée.

Mon collègue Morisson revint avec 500 prisonniers faits dans les communes insurgées.

Citoyens Collègues, je n'abuserai pas de vos moments; partout j'ai propagé les mêmes principes, partout j'ai été écouté et accueilli; les discours que j'ai prononcés ont été inscrits sur les registres des sociétés populaires; dans plusieurs l'impression en a été ordonnée : ils seront le témoignage de ma conduite.

Voici les points importants de ma mission, qui sont le résumé du rapport que je vous fais, et dans lesquels mon collègue a eu quelque part.

J'ai éclairé les égarés et les faibles, fait arrêter beaucoup de coupables, qui paraissaient être les instigateurs de ces troubles; j'ai propagé les principes de la liberté d'opinion religieuse et de culte, pourvu que l'ordre public y régnât, applaudi aux progrès philosophiques des citoyens qui, dégagés des cérémonies superstitieuses, se contentent d'un culte pur et simple; engagé les citoyens à venir s'éclairer dans les sociétés populaires, et mis sous leurs yeux les avantages précieux du régime républicain établi sur des bases aussi sublimes que le nôtre. Je leur ai surtout recommandé une surveillance active envers les ennemis de la patrie. J'ai observé aussi à l'armée révolutionnaire et aux autres troupes rassemblées, que pour mériter les éloges dus à leur courage, il fallait qu'il fût soutenu de leur amour pour les lois et de leur respect pour les propriétés. Je leur ai dit aussi que c'était remporter une grande victoire que de maintenir l'ordre et la tranquillité dans un pays où naguère on voyait éclater tant de troubles. J'ai terminé par l'accolade fraternelle que j'ai donnée à nos frères d'armes, dans la personne de leurs chefs, et je dois dire de tous qu'ils se sont distingués pendant notre séjour.

Cette scène vraiment touchante s'est passée aux cris de *Vive la République! Vive la Montagne!* et des soldats en grand nombre sortirent

des rangs pour se précipiter dans mes bras.

Dans cet intervalle j'ai eu occasion, comme je vous l'ai marqué d'aller à Meaux, sur l'arrivée d'un courrier extraordinaire qui m'annonçait les besoins de subsistances qu'avait l'armée du Nord. J'y ai mis en réquisition 250 voitures pour l'armée du Nord. Je vous ai fait part d'une remarque que j'ai faite dans les magasins où j'ai trouvé des bottes de foin du poids de moins de huit livres. Je vous ai aussi observé que cette commune très intéressante, méritait une surveillance particulière à cause de ses nombreux magasins, et de sa communication à (sic) l'armée du Nord.

Je terminerai en vous disant que partout la masse du peuple est bonne, que partout on a beaucoup de confiance en la représentation nationale; mais qu'aussi la représentation nationale; mais qu'aussi la révolution a encore des ennemis cachés qui osent se montrer patriotes et qui, par des mesures outrées, ne tendent rien moins qu'à renverser, s'il était possible, l'édifice de notre sainte liberté.

Une chose qu'on ne doit pas laisser échapper, c'est que, dans beaucoup de communes, les femmes, plus imbuées de préjugés religieux, tourmentent leurs maris sur les craintes que la prétendue abolition de la religion leur inspire. Tel est l'esprit des citoyens des campagnes. Donc ils ont besoin de lumières, car ce système répandu partout porte la désolation dans les familles. Il était donc instant de faire connaître le décret sur la liberté des cultes : c'est ce que j'ai eu soin d'annoncer et de propager, en observant que ceux qui ne tenaient pas aux cérémonies religieuses devaient aussi être libres de leur opinion. Partout aussi l'on attend avec impatience l'organisation des écoles primaires; il serait instant de charger de cette organisation les commissaires envoyés dans les départements pour l'établissement du gouvernement révolutionnaire.

Enfin il importe d'empêcher ces prétendus philosophes qui méprisent tout culte, de propager d'une manière tyrannique leurs opinions.

Certes, ces hommes là ne sont ni philosophes ni politiques; ils connaissent bien peu le cœur humain; ils veulent tout subjuguer à leur manière singulière de penser, et ils appellent cela le culte de la Raison. Ciel!... quelle raison!... La persécution!... sans éclairer les faibles et les égarés. Mon âme se confond dans ces réflexions.

Peuple français, tu es né pour la liberté, car ta sagesse t'a préservé de bien des pièges; elle te préservera des nouvelles embûches dressées contre ta liberté.

Enfin je suis de retour d'un pays qu'on peut appeler le grenier de la France; et j'ai la satisfaction d'annoncer que le calme y est entièrement rétabli.

N.B. En remplissant ici mes fonctions de législateur, je solliciterai la justice de la Convention nationale sur l'injustice commise envers plusieurs familles auxquelles la ci-devant abbaye de Foigny a enlevé un bien par elle aliéné à perpétuité, et dont nombre d'arrêts du ci-devant Parlement ont en vain ordonné la restitution. Le comité d'Aliénation est saisi de cette réclamation, qui fut jugée valable par le département de l'Aisne.